

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Madame GUILLOT Jacqueline
Madame MARISSAL Bénédicte
Madame GUINAND Alexandra
Monsieur MOURAUX Michel
Monsieur GHALI Ted-Fernand
Monsieur LE DEM Philippe
Madame BOURGOIN Evelyne
Madame LECLERC Sylvie

Procuration a été donnée à :

Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur Dominique GIRAULT
Monsieur GHALI Ted-Fernand donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-112 : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2022 par le Conseil Municipal du 28/03/2022

Madame l'Adjointe aux finances expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier ou d'ajuster certains montants afin d'intégrer le stock des terrains non vendus pour l'année 2022,

Madame l'Adjointe aux finances en donne lecture et commente,

La décision modificative n°1 s'équilibre comme suit :

	Budget Voté	DM1	Total Budget
INVESTISSEMENT			
Dépenses	337 400,00 €	79 531,85 €	416 931,85 €
Recettes	337 400,00 €	79 531,85 €	416 931,85 €

	Budget Voté	DM1	Total Budget
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	193 248,30 €	79 531,85 €	272 780,15 €
Recettes	193 248,30 €	79 531,85 €	272 780,15 €

En détail - section d'investissement :

En Dépenses :

Chapitre/Article	Libellé	BP	DM1	Budget total (BP + DM)
040/3555	Terrains aménagés	37 400,00 €	79 531,85 €	116 931,85 €
TOTAL des Dépenses		37 400,00 €	79 531,85 €	116 931,85 €

En détail - section d'investissement :

En Recettes :

Chapitre/Article	Libellé	BP	DM1	Budget total (BP + DM)
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	79 531,85 €	79 531,85 €
TOTAL des Recettes		0,00 €	79 531,85 €	79 531,85 €

En détail - section de fonctionnement :

En Dépenses :

Chapitre/Article	Libellé	BP	DM1	Budget total (BP + DM)
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	79 531,85 €	79 531,85 €
TOTAL des Dépenses		0,00 €	79 531,85 €	79 531,85 €

En détail - section de fonctionnement :

En Recettes :

Chapitre/Article	Libellé	BP	DM1	Budget total (BP + DM)
042/71355	Variation des stocks de terrains aménagés	37 400,00 €	79 531,85 €	116 931,85 €
TOTAL des Dépenses		37 400,00 €	79 531,85 €	116 931,85 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité, par 20 voix pour et 8 voix contre (M. GHALI Ted-Fernand ; Mme BOURGOIN Evelyne, M. GAGNEPAIN Patrice ; Mme KHEDDAR Haiate ; M. de COURCEL Dominique ; Mme ACIMOVIC Cennet ; M. GARDINIER Frédéric, Mme LECLERC Sylvie).

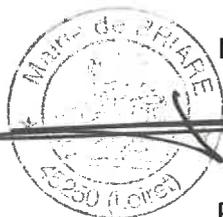
DECIDE

D'adopter l'ouverture des crédits supplémentaires et les virements de crédits présentés et regroupés sous décision modificative n°1,

De charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge

Le 28 novembre 2022

Le Maire,

Pierre-François BOUGUET